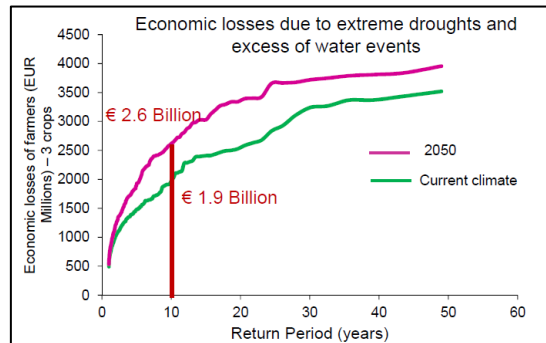
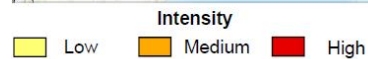
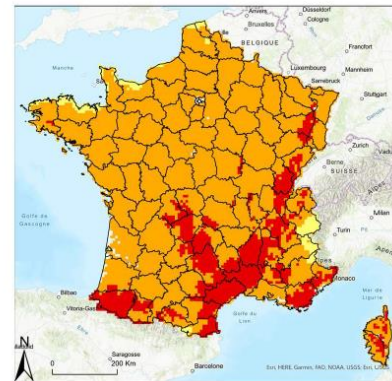
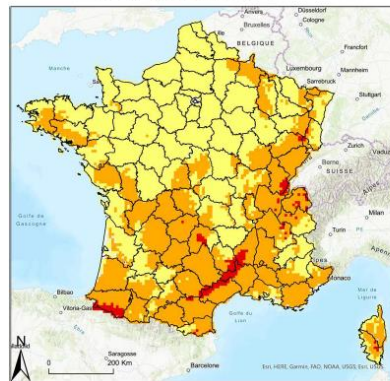


Les assurances agricoles face au défi climatique

10-years extreme droughts

Current climate

2050



Source : Kapsambelis (2023)

Introduction de la séance
du 11 octobre 2023

Jean Cordier, Pascal Viné,
Anne-Claire Serres, Patrick Durand,
Marie Françoise Brizard-Pasquet,
Paola Grossi

Les assurances agricoles face au défi climatique

séance du 11 octobre 2023

1. Le risque agricole et le besoin d'assurance
2. Historique et besoin de réforme de l'assurance agricole en France
3. La réassurance, un outil de résilience face au changement climatique
4. Points de vue d'agriculteurs
5. La gestion du risque climatique dans l'Union Européenne: PAC, réalité et perspectives

Les risques agricoles et le besoin d'assurance

- Des risques croissants, dont celui du changement climatique, un challenge pour les instruments « classiques » de gestion du risque
- La volatilité du risque agricole, source d'incertitude et forte contrainte pour l'investissement, in fine pour la souveraineté alimentaire
- Quel est le fonctionnement de l'assurance ?

Jean Cordier, Professeur émérite, nous expliquera

Historique et besoin de réforme de l'assurance agricole en France

- Le changement climatique induit une augmentation des pertes de rendement en France (fréquence et valeur)
- Les ratios économiques des assureurs se dégradent, les subventions augmentent, les taux de couverture plafonnent.
- Besoin de réforme de l'assurance agricole en France => 2022-23

Pascal Viné, « assureur » peut tout nous expliquer

La réassurance, un outil de résilience face au changement climatique

- Le réassureur est l'assureur des assureurs. Il prend en charge les événements rares et extrêmes par un traité d'indemnisation de l'assureur
- Il mutualise le risque climatique au niveau international. Que pense le réassureur du changement climatique ?
- In fine, le risque climatique est-il assurable à l'avenir ?

Anne-Claire Serres, « réassureur » nous dira tout

Points de vue d'agriculteurs

- Pourquoi ne pas s'assurer ?
- Pourquoi s'assurer ?

**Patrick Durand et Marie Françoise Brizard-Pasquet,
« agriculteurs » témoigneront de la diversité des expériences**

La gestion du risque climatique dans l'Union Européenne : PAC, réalité et perspectives

- Le besoin d'instruments de gestion du risque agricole est reconnu dans la PAC 2021
- Deux types d'instruments, l'assurance multirisque et les fonds mutuels
- Quel usage et quelles perspectives ?

**Paola Grossi, « italienne et européenne »
apportera le point de vue politique de l'Union**

Peut-on réduire/contenir la prime pure du risque climatique de la ferme France
et/ou réduire le chargement de prime ?

Tous




Questions aux intervenants

Les assurances agricoles face au défi climatique

Le contexte

Jean Cordier, Professeur émérite à l'Institut Agro

Quels risques ?

- La volatilité du revenu agricole (*marge à l'hectare ou à l'unité de production*)
- Le risque climatique (grêle, sécheresse, excès d'eau, etc.) :  car dérèglement climatique
- Le risque sanitaire :  car réduction ou suppression des phytosanitaires
- Le risque de marché :  car prix européens connectés aux prix mondiaux

L'indispensable gestion du risque

- La gestion du risque est indispensable car sinon
- **Pas d'investissement => perte de compétitivité => disparition d'agriculteurs et de filières**
- Le revenu agricole = la marge à l'hectare
- **En avenir incertain, espérance de marge à l'ha / Gain espéré mais perte possible**
- Des décisions typiques en avenir incertain :
 - trop de risque, j'abandonne
 - je préfère un « équivalent certain », c'est le problème du refus du changement
 - pour une même espérance de gain, je choisis l'action la moins risquée
 - pour une même espérance de gain, je choisis celle qui demande le moins d'investissement technique, humain et bien sûr financier

Le risque oriente les décisions selon une vision subjective de l'avenir

Le comportement au risque est aussi individuel

Assurance et assurabilité

- Un **contrat d'assurance** est un contrat de transfert de risque :
 - l'assuré cède un risque à une compagnie d'assurance. La survenance d'un sinistre ou un seuil de perte sont indiqués dans les conditions générales du contrat. Lorsqu'une franchise est prévue dans les conditions particulières, l'assuré conserve une partie du risque.
 - la compagnie d'assurance accepte le risque, c'est-à-dire s'engage à indemniser l'assuré en cas de sinistre, en échange de la prime. ^E des systèmes de sécurité pour la bonne fin du contrat.
- **Assurabilité d'un risque** = des événements aléatoires et « indépendants », une symétrie d'information, des pertes mesurables (modèle actuariel sur fréquence et pertes) ... une prime en rapport avec la capacité à payer du prospect
- Des **événements extrêmes** => la queue de distribution (avec pertes 10, 50, 100 ans) qui augmente la prime et nécessite une réassurance

In fine, on dispose d'un indicateur économique = le ratio S/P ou S/C

Calcul de la prime d'assurance

La prime pure (actuarielle)

- fréquence (loi de distribution)
- valeur des pertes

+ Marge de sécurité

= Prime de risque

+ Prise en compte des franchises

+ chargement du contrat

= Prime commerciale

=>

« Industrie » de l'information

Postes de chargement

- Produits financiers
- Frais de souscription
- Frais d'expertise
- Frais administratifs
- Coûts de réassurance
- Marge commerciale

Exemple de calcul de prime « assurance auto »

- Coût moyen d'un accident : 4000 €
- Probabilité de survenance d'un accident dans l'année: 1/10
- Chargement : 30%

=>

1000 assurés
Probabilité 1/10 => 100 accidents
Montant sinistres = 100 x 4000 = 400.000 €
Chargement (30%) = 120.000 €

Prime = (400.000 + 120.000)/1000 = 520 €
S/P = 400.000/520.000 = 77%

Mais un évènement rare = 1 accident très grave (coût 200.000 €)

- Primes encaissées : 520.000 €
- Sinistres payés : 596.000 €
 - 99 x 4000 € = 396.000 €
 - 1 x 200.000 € = 200.000 €

=>

Perte assureur de 76.000 €
S/P = 115 %
Besoin de réassurance (proportionnelle, stop-loss,...)

Beaucoup d'évènements rares et chers => Qu'en pensent les réassureurs ?

Assurance Multirisque Climatique (MRC)



- L'assurance multirisque climatique sur récoltes est l'une des composantes du dispositif global d'indemnisation des pertes de récoltes dues à un aléa climatique
- Les évènements climatiques éligibles à une subvention publique : sécheresse, excès de température, coup de chaleur, coup de soleil, température basse, manque de rayonnement solaire, coup de froid, gel, excès d'eau, pluies violentes, pluies torrentielles, humidité excessive, grêle, poids de la neige ou du givre, tempête, tourbillon, vent de sable



Les assurances agricoles face au défi climatique, des questions :
évènements climatiques indépendants ? Evènements extrêmes rares ?
Niveaux de prime acceptables ? Qui paie la prime commerciale in fine ?

Merci de votre attention

Et tout de suite, des réponses aux questions sur la capacité
des assurances agricoles à répondre au défi climatique